
Adresse de la société populaire de Chateau-Ponsac, district de Dorat (Haute-Vienne), qui annonce des dons patriotiques en argent, numéraire et habillement à l'intention des frères prisonniers au Quesnoy, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chateau-Ponsac, district de Dorat (Haute-Vienne), qui annonce des dons patriotiques en argent, numéraire et habillement à l'intention des frères prisonniers au Quesnoy, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 197-198;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32000_t1_0197_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ché que pour y creuser leur tombeau. Ces messieurs nous destinent peut-être leur première visite, en raison de notre position sur la frontière: il est à propos qu'ils connoissent que nous faisons des efforts pour les bien recevoir.

«Salut et fraternité.»

44

La société républicaine de Bourges félicite la Convention sur son décret concernant les hommes de couleur: Le colon égoïste, dit cette société, prétendoit se faire un droit de la dégradation des noirs, qui est son ouvrage. Rendus à la liberté, ils en seront dignes. Législateurs, vous avez réconcilié les deux mondes.

(Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

45

La commune d'Auvers-le-Hamon, district de Ablé, département de la Sarthe, demande la confirmation du choix qu'elle a fait du nom d'Auvers l'Union; félicite la Montagne sur ses travaux, et voue à la Convention sont attachement et son estime.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de division (2).

[Auvers-l'Union, 10 pluv. II. A la Conc.] (3)

«Citoyens,

Le 15 nivôse dernier, nous avons fait une triple fête. Nous avons élevé l'arbre de la liberté, nous avons incendié les titres de la féodalité et nous avons fait la fête de la Réunion. Cette fête n'a pas été une grimace politique. Nous nous assemblons tous pour chômer et le premier jour de notre réunion un mouvement général nous a porté à faire l'offrande à la Nation française de 19 mares 2 onces d'argenterie voués à l'ancien culte, que nous avons déposés à notre district. L'erreur avait obscurci nos esprits, la raison les éclaire. Nous sommes au pas et tous les citoyens de notre commune se trouvent au temple de la Raison les jours de repos. Nous avons d'avance déposé à notre district 16 mares une once et demie d'argenterie. A chaque fois que nous sommes rassemblés les jours de décade nous avons crié: Vive la Montagne, son système de liberté aura succès.

Nous nous lèverons tous en masse pour le soutenir. Liberté, Egalité, Principes de la Montagne, Fraternité, Déclaration des Droits de l'homme, Haine aux tyrans, aux aristocrates, aux modérés, aux feuillants, à tous les ennemis de la liberté.

Voilà les principes de la Commune d'Auvers-l'Union.»

LE CONTY, Julien FOLIOT, Jacques JAMIN, JOGER DU BUSSON, BARBOT, GAUDIN, LEVEILLÉ [et 9 autres signatures].

46

La société populaire de [Château-] Ponsac a déposé, pour le service de la République, 3 pièces de toile, des boucles, fourchettes, cuillers, tasses d'argent, ainsi que quelques galons, et 331 liv. 16 s. en numéraire, qu'ils ont destinés pour nos frères faits prisonniers au Quesnoy. Elle fait passer un récépissé de la trésorerie nationale, d'une somme de 145 liv. 5 s. en espèces, déposée par un de ses commissaires. Elle a de plus fait remettre au comité de surveillance des marchés 71 chemises, 13 paires de bas de laine, 6 paires de bas de coton, 2 draps de lit, 2 serviettes, 4 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Château-Ponsac, s.d.] (2)

«Citoyens représentants,

Les sans-culottes de Ponsac, district de Dorat, département de la Haute-Vienne, n'avoient pu jusqu'alors goûter les doux fruits d'une constitution républicaine, étant dominés par un homme qui ne connoissoit d'autres lois que celles que ses penchants déréglés lui suggéroient, d'autres amis que ceux qui vouloient comme lui feindre un patriotisme propre à irriter les esprits les plus enclins à la chose publique. Il n'est vexations que cette commune n'ait éprouvées. Ce scélérat est Coujeaud, il avait triomphé jusqu'à présent parce qu'il étoit appuyé par des gens qui ne le connoissaient pas, ou qui partageoient ses insidieuses opinions. Il est venu à Paris sur la fin de juillet provoquer un décret au Comité de Sûreté générale, pour faire mettre en l'état d'arrestation douze pères de famille, tous fonctionnaires publics et dont les trois quarts vivent à peine de leur travail; il l'a obtenu mais sa victoire n'étoit pas complète, il falloit réduire peu après le restant de cette commune sous sa domination. Il a fait lever des taxes arbitraires, même sur des gens qui attendent du secours de la nation, n'ayant pas de fortune, et n'ayant d'autres appuis que des enfants qui sont au service de la patrie. Il avoit juré la perte de cette commune, mais la raison tôt ou tard perce partout et les intrigants et les factieux viennent brûler leurs voiles à la lueur de son flambeau. Il vient d'être déclaré par arrêté des représentants du peuple, de concert avec le comité central de Limoges, pour lors existant, d'un caractère insociable, haineux, vindicatif et intrigant et mis en état d'arrestation comme tel. Je demande au nom de l'humanité et de la commune que votre comité examine strictement les pièces et que justice soit rendue à ceux qui sont victimes de la calomnie et que ceux qui ont

(1) P.V., XXXI, 356. Bⁱⁿ, 30 pluv. (suppl¹); M.U., XXXVII, 44.

(2) P.V., XXXI, 356. Bⁱⁿ, 2 vent.

(3) C 291, pl. 934, p. 19. Analyse (p. 18).

(1) P.V., XXXI, 356. Bⁱⁿ, 2 vent.; J. Sablier, n° 1149.

(2) C 292, pl. 942, p. 24. Récépissés (C 291, pl. 928, p. 5 à 7).

occasionné les troubles soient punis. Dès que cet infâme a cessé d'habiter cette commune, jamais l'on n'a vu un plus grand désir de faire le bien public, jamais de haine aussi bien conçue contre les intrigants et les factieux. La raison a fait disparaître dans nos temples, les signes de superstition et y a pris place ainsi que les martyrs de la liberté. Les dépouilles ont été transportées au département ainsi que l'argent monnoyé et autres argenteries destinés pour nos frères les poissonniers du Quesnoy. J'ai, de plus ici déposé 11 chemises, 12 paires de bas, 2 draps, 2 serviettes, 4 paires de souliers, 145 l. en numéraire. L'on est de plus disposé à lever un cavalier armé et équipé. Les habitants des campagnes ont de bonnes dispositions, mais ils sont privés de l'intelligence et de la lecture, et ont besoin d'être éclairés par une méthode très simple, afin qu'ils puissent connoître leurs droits et les avantages d'une si belle cause qui fait l'admiration des français et la rage des tyrans.»

[Non signé].

47

Des députés extraordinaires de la société populaire de la commune de Roanne remettent l'état des dons patriotiques, soit en nature, soit en or ou argent, soit en monnaie, soit en assignats, qu'ils font passer à la Convention nationale. Ils demandent qu'il soit prononcé par le comité de salut public sur une pétition qui lui a été renvoyée le 18 pluviôse (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

Les députés extraordinaires de la société populaire de la commune de Roanne, invitent la convention à rester à son poste, et déposent sur le bureau le bordereau des effets, d'argenterie et or remis à la messagerie le 19 pluviôse, adressés à la Convention : ces effets consistent en 53 chemises, une pièce de toile, 22 paires de bas, 9 paires de guêtres, 5 habits, 2 culottes, 2 vestes, des sacs, gilets et bonnets de grenadier; plus, une caisse contenant en argenterie 91 marcs 1 once 1 gros en or, 4 onces 6 gros et 65 grains; en or et argent monnoyé, 6,436 liv. 19 s.; en assignats, 2,815 liv. 10 s.; il a été de plus déposé par les citoyens, pour la construction d'un vaisseau, 5,702 liv. 10 sols, et 39 marcs 5 onces 3 gros en argenterie (3).

48

La société montagnarde d'Autun demande un grand développement de tous les moyens de l'instruction publique. Les jacobins de cette commune viennent de jeter les fondemens d'une société d'instruction publique. Ils appellent le concours de tous les bons citoyens, et leur exemple a déjà trouvé beaucoup d'imitateurs : ils demandent que chaque décadi soit consacré par des représentations patriotiques.

(1) Voir ci-dessus, à la date, n° 70.

(2) P.V., XXXI, 356-57. Bⁱⁿ, 1^{er} vent.

(3) M.U., XXXVII, 43.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Autun, 24 pluv. II] (2)

« Citoyens Représentants,

L'instruction publique fut, de tous les temps, la base d'un gouvernement républicain. C'est en éclairant le peuple, c'est en lui rappelant sans cesse et ses droits et ses devoirs qu'on parvient à l'affranchir de cette servitude féodale, qui semble encore attacher quelques âmes faibles aux préjugés du despotisme et de la superstition. L'ignorance proclama les rois, la crédulité donna naissance aux pieuses jongleries des prêtres, et sans les lumières de la philosophie, notre régénération politique n'eut encore été qu'un problème.

Jaloux d'inspirer à leurs concitoyens l'amour des vertus républicaines, les Jacobins d'Autun viennent de jeter les fondemens d'une société d'instruction publique. Déjà les membres qui la composent ont commencé leurs travaux depuis le 10 pluviôse; déjà, en retraçant aux citoyens de tous les âges et de tous les sexes, les actions des grands hommes, le dévouement patriotique des défenseurs de la Liberté, ils leur ont présenté des modèles à suivre, des exemples à imiter.

Que tous les patriotes concourent donc à éclairer ainsi la partie peu instruite du peuple; que de tous les points de la République parte à la fois une masse de lumière devant laquelle s'anéantisse pour jamais le reste des préjugés. Plusieurs communes voisines de celle d'Autun, ont déjà senti cette grande vérité, en suivant l'exemple que nous leur avons donné.

Législateurs, décrétez que dans chaque chef-lieu de district, les bons citoyens sont invités à représenter à chaque décade, des pièces républicaines, des pièces propres à réchauffer l'esprit révolutionnaire. C'est là un moyen sûr de former la génération naissante aux vertus du républicanisme et de la morale, et de faire disparaître entièrement les traces qu'une éducation vicieuse peut encore avoir laissées dans l'âme de la plupart des hommes.

Vive la République! Vive la Montagne! Les Jacobins d'Autun.»

JOUBEY (présid.), JOVEC (secrét.),
BIOGIER (secrét.).

49

Le département de la Drôme écrit de Valence que dans toutes les communes de son arrondissement, on est très au pas de la révolution; que le gouvernement révolutionnaire a été accueilli avec enthousiasme, et s'exécute avec précision : il fait passer une liste d'environ quatre douzaines de prêtres qui ont renoncé à leur métier, et ont déposé leurs patentes sacerdotales.

(1) P.V., XXXI, 357. Bⁱⁿ, 1^{er} vent.; Ann. patr., n° 416.

(2) F¹⁷ 1326⁸⁰.